

Délibération n° 20250005

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
13	0	0

Date de convocation
le 25 Janvier 2025

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOÛT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de
VIELMUR SUR AGOÛT**

Séance du Mercredi 29 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf Janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agoût, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présents : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**

Messieurs Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau**, et Jonathan **Terme**

Absents : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent**

Karim **Chiha** représenté par Alain **Milhau**

Secrétaire de séance : Yannick **Maruéjols**

Objet : Correction du zonage pour la révision de la Taxe d'Aménagement sur la ZA Borio Novo

Suite à l'intégration des données dans DELTA (plateforme de l'Etat dédiée à l'enregistrement des taux de la Taxe d'Aménagement), il s'avère que des parcelles mentionnées dans la délibération du 10 Juillet 2024, n'existent plus.

Il apparait que la parcelle 0A1005 a été divisée en A01065, qui elle-même, a été divisée en A0 1078 et A0 1079.

D'autres modifications ont été enregistrées :

- 0A 1067 a été subdivisée en 0A1080 et 0A 1081,
- 0A 0814 a été subdivisée en en 0A 0918,
- 0A 0919 a été subdivisée en 0A 0951.

Etant donné que les parcelles listées ci-dessous sont situées dans la zone d'activité de « Borio Novo », elles restent soumises au taux de 5%, comme voté le 10 Juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré, décide de corriger les numéros des parcelles, comme ci-dessus énoncé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 30 Janvier 2025

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 081-218103158-20250129-D_2025_0005-BF



Le Secrétaire de séance,
Yannick **Maruéjols**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CR', written over a horizontal line.

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »